

- VILLE DE FRESNES -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2024

**PROCÈS-VERBAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni en mairie, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.ères municipaux.ales en exercice est de 35.

**Étaient présent.es :**

Mme Marie Chavanon – Maire (sauf point 13 – départ), M. Christian Caristan (sauf points 16 et 17 – déports), Mme Marie Leclerc-Bruant, Mme Annette Perthuis (sauf point 16 – départ), M. Josselin Aubry (sauf points 13 et 23 à 26), Mme Rachida Sadane (sauf point 22), M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon (sauf point 17 – départ), Mme Elsa Solvignon (sauf points 7,8,15 et 22 à 26), M. Frédéric Besnier (sauf point 14), - adjoint.es, M. Michel Souillac (sauf points 17 – départ – à 19), Mme Claire Lefebvre (sauf point 13), Mme Brigitte Gautier-Tironneau (sauf point 18), M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc (sauf points 12 – départ – et 22), M. Benoît Legoëdec (sauf point 15 – départ), M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros (points 11 à 13), Mme Estelle Leyssenne, Mme Muriel Éthève (point 33), M. Philippe Vafiadès (point 33), M. Antoine Madelin (point 13 - départ), Mme Jessie Claude (point 13), M. Jean-Jacques Um, M. Cyril Gallon et M. Christophe Carlier (sauf points 13 et 14) - conseiller.ères.

**Étaient représenté.es :**

M. Kaddour Métir représenté par Mme Elsa Solvignon (sauf points 7, 8, 13 – départ –, 15, et 22 à 26)  
M. Mamadou Dramé représenté par Mme Rachida Sadane (sauf points 14 – départ – et 22)  
M. Julien Baillergeau représenté par M. Josselin Aubry (sauf points 13 et 23 à 26)  
M. Richard Doms représenté par M. Philippe Vafiadès (sauf point 33)  
M. Stéphane Lamart représenté par M. Christian Caristan (sauf points 16 et 17)  
Mme Johana Greco représentée par Mme Cécilia Vala

**Étaient absent.es :**

Mme Marie Chavanon – Maire (point 13 - départ)  
M. Christian Caristan (points 16 et 17 – déports)  
Mme Annette Perthuis (point 16 – départ)  
M. Kaddour Métir (points 7, 8, 15 et 22 à 26)  
M. Josselin Aubry (points 13 et 23 à 26)  
Mme Rachida Sadane (point 22)  
Mme Paule Frachon (point 17 – départ)  
M. Mamadou Dramé représenté par Mme Rachida Sadane (points 14 et 22)  
Mme Elsa Solvignon (points 7, 8, 15 – départ – et 22 à 26)  
M. Frédéric Besnier (point 14 – départ)  
M. Michel Souillac (points 17 – départ – à 19)  
Mme Claire Lefebvre (point 13)  
Mme Brigitte Gautier-Tironneau (point 18 – départ)  
Mme Isabelle Dutronc (points 12 – départ – et 22)  
M. Benoît Legoëdec (point 15 – départ)  
Mme Émilie Legros (points 11 à 13)  
M. Julien Baillergeau (points 13 et 23 à 26)  
M. Richard Doms (point 33)  
Mme Muriel Ethève (point 33)  
M. Philippe Vafiadès (point 33)  
M. Antoine Madelin (point 13 – départ)  
Mme Jessie Claude (point 13)  
M. Stéphane Lamart (points 16 et 17)  
M. Christophe Carlier (points 13 et 14)

Monsieur Cyril Gallon est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

## ORDRE DU JOUR

### **1- Approbation du procès-verbal de la séance du 8 février 2024**

Madame Ethève prend la parole au nom de Monsieur Doms en indiquant que celui-ci souhaite revenir sur sa déclaration concernant son opposition à la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) intervenue en juin 2018. Elle rapporte que Monsieur Doms conteste avoir dit « comme je l'avais présenté en comité de quartier. ». Elle indique qu'il avait plutôt dit « comme vous l'avez présenté en comité de quartier ».

Monsieur Madelin revient sur son intervention concernant le marché FC 2024-1 portant sur le gymnase Périquoï. Il conteste avoir dit « qu'il conviendrait d'éviter au maximum les conséquences que pourraient avoir l'organisation d'événements sportifs au sein du gymnase sur les activités des associations sportives. ». Il indique avoir plutôt dit « qu'il conviendrait d'éviter au maximum les conséquences que pourraient avoir l'organisation d'événements non sportifs au sein du gymnase sur les activités des associations sportives. ».

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, par **31 voix pour** – Mme Marie Chavanon, M. Christian Caristan, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représenté), Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart (représenté), Mme Johana Greco (représentée), M. Jean-Jacques Um et M. Cyril Gallon – **1 voix contre** – M. Richard Doms (représenté) – et **3 abstentions** – Mme Muriel Ethève, M. Philippe Vafiadès, et Mme Jessie Claude, approuvé le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 8 février 2024.

### **2- Dénomination de la piscine de Fresnes**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Estelle Leyssenne, rapporteure,

Monsieur Madelin affirme son soutien à cette délibération mais précise que Mélinée Manouchian est décédée en 1989, alors que la note de synthèse transmise indique qu'elle a été exécutée en 1944 aux côtés de son époux Missak Manouchian.

Madame Muriel Ethève ne conteste pas l'idée de féminiser les noms des établissements publics et sportifs ni le nom de Mélinée Manouchian mais estime qu'il aurait été possible de donner à la piscine le nom d'une résistante ayant été incarcérée à la prison de Fresnes.

Elle souligne que le choix de cette dénomination est particulièrement symbolique mais tardif car il existait un accord tacite entre les gaullistes et le Parti Communiste Français en 1944 / 1945 selon lequel il fallait que la France ait été libérée par des Français uniquement et refusait que les F.T.P-M.O.I (Francs-Tireurs et Partisans-Main d'Œuvre Immigrée) aient été plus nombreux que les F.T.P.F (Francs-tireurs et partisans français). Elle précise que tous les résistants de l'Affiche rouge n'étaient pas incarcérés à Fresnes. Elle indique que les femmes résistantes du Réseau du musée de l'Homme étaient incarcérées à Fresnes ainsi que des membres du Parti Communiste Français.

Madame la Maire répond que les futurs équipements que la Ville sera susceptible d'accueillir pourront être nommés par des noms de femmes résistantes qui ont été incarcérées à la prison de Fresnes.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à **l'unanimité**, décidé d'attribuer le nom « Mélinée MANOUCHIAN » à la piscine de Fresnes.

### **3- Fixation des taux de la fiscalité locale directe pour 2024**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Lecomte, rapporteur,

Monsieur Carlier rappelle que le taux de taxe foncière sur le bâti à Fresnes s'élèvera en 2024 à 36,96%, ce qui est supérieur à la moyenne départementale, laquelle s'élève à 36,82%. Il rappelle également que l'effort fiscal de la Ville est évalué à 112% alors que la moyenne départementale s'élève à 108%. Ainsi, il indique qu'il s'abstiendra.

Monsieur Lecomte ajoute qu'en matière d'effort fiscal, la Ville de Fresnes se situe en dessous de la moyenne des communes de sa strate démographique, qui s'élève à 122% .

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, par **31 voix pour** – Mme Marie Chavanon, M. Christian Caristan, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représenté), Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart (représenté), Mme Johana Greco (représentée), M. Richard Domsps (représenté), M. Philippe Vafiadès, M. Jean-Jacques Um et M. Cyril Gallon, – et **4 abstentions** – Mme Muriel Ethève, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude et M. Christophe Carlier, approuvé pour 2024 les taux des impôts directs locaux suivants :

- taxe d'habitation (résidences secondaires et autres) . .	24,36 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties . . . . .	36,96 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties . . . . .	49,44 %.

#### **4- Reprise anticipée et affectation des résultats de l'exercice 2023**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Lecomte, rapporteur,

Monsieur Madelin renvoie aux précédents débats sur le Rapport d'Orientation Budgétaire s'agissant des observations de l'opposition municipale sur les questions budgétaires.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, par **31 voix pour** – Mme Marie Chavanon, M. Christian Caristan, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représenté), Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart (représenté), Mme Johana Greco (représentée), M. Richard Domsps (représenté), M. Philippe Vafiadès, M. Jean-Jacques Um et M. Cyril Gallon, – et **4 abstentions** – Mme Muriel Ethève, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude et M. Christophe Carlier, autorisé une reprise anticipée des résultats dès le vote du budget primitif pour l'exercice 2024.

#### **5- Rapport 2024 sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Estelle Leyssenne, rapporteure,

Monsieur Madelin s'étonne que le rapport sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes s'appuie sur la technicité des métiers pour expliquer le nombre plus élevé d'hommes que de femmes au sein de la régie bâtiment et de la direction du cadre de vie. Il ajoute que la mention du caractère majoritaire des femmes dans le service hygiène et propreté tend à reconduire un lieu commun alors que c'est également le cas dans l'animation sans que cela ne soit mis en avant dans le rapport.

Par ailleurs, il regrette que la Ville de Fresnes ne dispose que de trois agents de police municipale et souhaiterait qu'ils soient plus nombreux.

Madame la Maire répond que les hommes sont davantage attirés par la technicité des métiers concernés et qu'il ne s'agit là que d'un constat objectif. Elle ajoute qu'une certaine mixité se développe dans les services qui, jusqu'à présent, sont majoritairement occupés par des femmes.

Monsieur Carlier demande des précisions sur l'inversion de la tendance en faveur des hommes en matière de différentiel de rémunération pour les emplois de catégorie A entre 2023 et 2024.

Madame la Maire répond tout d'abord que la catégorie A se compose de 43 femmes et 11 hommes récemment. Elle indique également que plusieurs femmes ont passé le concours d'attaché et, ainsi, sont en début de carrière dans cette catégorie avec les rémunérations correspondantes. À l'inverse les agents

masculins de catégorie A ont une ancienneté plus importante. Néanmoins elle ajoute qu'à qualifications et ancienneté équivalentes les femmes et les hommes sont à égalité de rémunération.

Madame Claude souhaite attirer l'attention sur le fait que la Ville et ses habitant.e.s peuvent bénéficier des ressources du Centre Hubertine Auclert, dont la Ville est membre.

Madame Leyssenne répond que la Ville travaillait déjà avec le Centre Hubertine Auclert mais que la restructuration de celui-ci en cours depuis un an a modifié temporairement les relations avec cet organisme et ajoute que les relations avec celui-ci sont très bonnes.

Monsieur Guillotin souligne qu'au travers de ce rapport, la Ville est soucieuse de donner de la visibilité aux « invisibles ».

Monsieur Madelin répond que mettre en avant le fait que les femmes occupent majoritairement des emplois dans le secteur de l'animation aurait permis de donner plus d'effectivité et de portée à ce rapport et d'aller au-delà de la répétition d'un lieu commun. Il ajoute que pour éviter toute mauvaise interprétation, il aurait été préférable de préciser que les hommes sont davantage attirés par la technicité « des métiers » que les femmes.

Monsieur Lecomte annonce que la Ville a récemment recruté une directrice de la nature en ville et du cadre de vie.

Madame la Maire ajoute que la Ville a également recruté une directrice du patrimoine.

Madame Leyssenne répond que le rapport a essentiellement pour finalité de mettre en avant le travail mené par la Ville et ses agents. Elle ajoute qu'une attention plus soutenue sera donnée à la présentation des futurs rapports.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, **à l'unanimité**, pris acte de la présentation du rapport sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes sur son territoire.

## **6- Budget primitif pour 2024**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Lecomte, rapporteur,

Monsieur Carlier estime que la reprise anticipée de l'excédent net de l'exercice budgétaire 2023 fausse l'analyse du projet de budget primitif 2024, en particulier concernant le volume d'emprunt nécessaire à l'équilibre définitif. Par ailleurs, cet excédent, qui est repris en fonctionnement à hauteur de 3,8 millions €, représente les trois quarts de l'épargne brute de la Ville.

Aussi, il estime que cette reprise ne doit pas être une nécessité comptable sur le long terme car elle prive la Ville de marges de manœuvres, dans l'optique d'un budget supplémentaire, pour autofinancer des dépenses d'investissement.

Il ajoute que le coût des travaux augmente depuis de nombreux mois.

Il note que l'autofinancement réel par rapport au budget primitif 2023 progresse d'1 million €, ce qui est conforme aux éléments du rapport d'orientations budgétaires.

L'affectation complémentaire en excédent capitalisé d'un montant de 2,4 millions € permet d'atteindre un montant de dépenses d'équipement d'un montant d'environ 7 millions €, contre 5,8 millions € au BP 2023, soit une augmentation de 1,2 million €. Cette hausse est principalement liée à l'inscription des premiers crédits de l'opération de réhabilitation du groupe scolaire Pasteur Roux Blancs Bouleaux pour 1 million €, et dont une autorisation de programme de 20 millions € sur quatre ans est également inscrite à l'ordre du jour de la séance.

Aussi, ce sont seulement des crédits de 1,2 millions € qui sont inscrits pour les dépenses d'équipements supplémentaires qui sont proposés au BP 2024.

Il estime que cela n'est pas suffisant pour porter les dépenses d'équipement de la Ville à la hauteur de la moyenne de la strate démographique.

Il entend l'argument avancé par Madame la Maire lors du débat d'orientations budgétaires concernant les travaux de rénovation, qui sont aussi des dépenses d'équipements, et qu'elles sont inscrite au BP 2024 à hauteur de 3,5 millions €. Néanmoins les dépenses d'équipement par habitant de la Ville sont significativement inférieures à celles de la moyenne des communes de la même strate démographique. Si

l'objectif annoncé est de 250 € par habitant, Monsieur Carlier le juge ambitieux au regard du ratio atteint depuis 2020 qui a été constamment inférieur à 150 euros.

Concernant les opérations nouvelles, Monsieur Carlier regrette que les crédits inscrits au titre de la transition écologique passent d'environ 1,9 million € euros à 600 000 € entre 2023 et 2024. La seule opération importante en la matière est la rénovation thermique du Centre technique municipal, dont il note par ailleurs, que le coût prévisionnel dans le BP 2024 s'élève à 430 000 € dans le budget primitif 2024 alors qu'il était annoncé à 80 000 euros dans le rapport d'orientation budgétaire 2024.

Il estime qu'est nécessaire un accroissement de l'effort budgétaire de la Ville en matière de rénovation thermique pour lutter contre les effets du réchauffement climatique dans les bâtiments communaux.

Madame la Maire répond que le taux d'équipement de la Ville était relativement faible car la Ville privilégie les opérations de rénovation plutôt que celles de démolition-reconstruction, qui engendrent des dépenses moindres. Aussi, même si le ratio semble plus faible, le résultat est le même puisque les équipements sont rénovés pour plusieurs dizaines d'années.

Concernant les travaux de transition énergétique, elle rappelle que la rénovation du groupe scolaire Pasteur Roux Blancs Bouleaux entre dans cette catégorie, puisqu'il s'agit d'une réhabilitation durable de cet équipement. Il en va de même pour les travaux des vestiaires du stade Gaston Roussel et le raccordement à la géothermie du gymnase de la Paix, qui va démarrer très prochainement.

Elle souligne ainsi l'engagement de la Ville dans la transition écologique, qui est la ligne directrice de tous les travaux entrepris. Elle cite à cet égard la désimperméabilisation des sols pour les cours de récréation dans les écoles, les plantations d'arbres dans les squares, ainsi que des études pour des projets de panneaux photovoltaïques.

De même, d'autres équipements seront rénovés, en particulier l'école Doisneau ou encore le centre Henri Thellier.

Dans ces conditions, le taux d'équipement par habitant est appelé à augmenter dans les années à venir.

Concernant la reprise anticipée, elle indique que la Ville est contrainte pour l'instant de l'effectuer.

Monsieur Madelin regrette le retard dans le raccordement à la géothermie du gymnase de la Paix, dont les crédits étaient inscrits pour 2023, et qui a eu pour conséquence d'en dégrader les conditions d'utilisation pendant plusieurs mois. Il estime ainsi que la gestion financière n'est pas suffisamment performante et que, de fait, cela engendre de mauvaises conditions pour l'exercice des activités sportives des Fresnois et, en général, pour toutes les activités liées au service public communal.

Il souhaite revenir sur le faible niveau des dépenses de la Ville en matière de politique de sécurité, et en particulier concernant la Police municipale, qui représentent entre 0% et 1% des dépenses, en fonction du chapitre considéré.

Madame la Maire répond qu'une fuite de gaz est à l'origine des problématiques de chauffage du gymnase de la Paix, et que cela n'est donc pas lié au retard des travaux. Elle précise que des délais sont nécessaires pour préparer les travaux et sélectionner les entreprises. Elle ajoute que les contraintes procédurales de la commande publique expliquent le temps pris pour la réalisation de certains projets.

Monsieur Um souligne que l'augmentation du nombre d'habitants à Fresnes implique de faire des efforts plus soutenus en matière de politique de sécurité en recrutant davantage de policiers municipaux. Il prend l'exemple de la Ville du Kremlin-Bicêtre où l'ensemble des groupes était en faveur d'une police municipale, dont le nombre d'agents s'élève à 26, pour une ville d'environ 24 000 habitants. Il ajoute que les groupes ont voté à l'unanimité aussi bien le nombre des effectifs que l'installation de caméras.

Il ajoute que Fresnes se renouvelle et n'est plus un village et estime qu'il n'est pas possible de faire l'économie d'une police municipale. Il rappelle que le ratio, pour une ville de la taille de Fresnes, est d'un policier municipal pour mille habitants. Il indique être conscient de la difficulté, notamment financière, mais qu'il s'agit d'un projet à l'échelle d'une mandature.

Concernant la jeunesse, Monsieur Um indique qu'elle figure dans le budget global : loisirs, sports, etc. Mais, il estime que les besoins de la jeunesse ont changé et que les jeunes ont des projets. Il souhaite que soit créé un fonds pour accompagner les projets des jeunes.

Il note le travail de réduction de la dette et rappelle l'implication de Philippe Pallier à ce sujet.

Par ailleurs, il souhaite évoquer la situation de l'Association Amicale Sportive de Fresnes (AASF) et en particulier les conséquences financières de la fermeture prolongée de la piscine de Fresnes sur son

fonctionnement. Il estime que la Ville devrait les prendre en charge car il s'agit d'un cas de force majeure dont l'association n'est pas responsable mais qui est lié à des retards dans les travaux.

Il estime que l'AAS Fresnes n'a pas à mobiliser sa trésorerie et que cela serait plutôt de nature à encourager les associations subventionnées à avoir une mauvaise gestion, en les incitant à ne pas constituer de trésorerie.

Madame la Maire répond que la fermeture prolongée de la piscine de Fresnes est dû à un aléa pour lequel ni la Ville ni l'EPT ne sont responsables. Elle rappelle qu'il s'agit d'un équipement public mis à disposition des associations, mais qu'il n'y a pas d'obligation de la Ville pour les aléas de ce type.

Elle rappelle que d'importants travaux ont eu lieu il y a 10 ans, et qu'à cette occasion l'AAS Fresnes a organisé ses activités dans les autres piscines de l'EPT. Elle ajoute qu'après les inondations de 2018, la piscine a fermé pendant un an et que l'AAS Fresnes s'est là aussi organisée avec les autres piscines pour trouver des créneaux.

Or, concernant cette fermeture de la piscine, elle indique que la Ville est mise devant le fait accompli, puisque l'AAS Fresnes a payé des maîtres-nageurs en situation de cumul d'emplois et demande à la Ville de compenser ces dépenses. Elle ajoute que l'EPT avait proposé de faire travailler les maîtres-nageurs qui se retrouvaient sans activité du fait de cette situation, mais que l'AAS Fresnes n'a pas répondu à ces propositions. Ainsi, l'AAS Fresnes a pris une décision sans concertation préalable et demande à la Ville d'en payer les conséquences.

Elle ajoute que l'AAS Fresnes a été reçue à plusieurs reprises, aussi bien par la municipalité que par les services, dans le but de comprendre sa situation financière.

Elle s'étonne que l'AASF ait demandé à la Ville d'être aidée financièrement pour payer le cumul d'emploi de ses maîtres nageurs alors que l'EPT lui a proposé d'alléger cette charge en les reprenant. Elle ajoute que la Ville ne peut verser une subvention complémentaire à l'AASF tant que cette dernière ne démontre pas qu'elle est en difficulté financière, étant rappelé qu'elle dispose d'un fonds de réserve et que son Comité directeur a décidé d'estimer les réserves qui peuvent être mobilisées. Elle indique avoir besoin de disposer des comptes de l'association afin de déterminer si elle est, ou non, en difficulté.

Concernant la question de la police municipale, Madame la Maire signale que la Ville a ouvert quatre postes de policiers municipaux et quatre postes d'ASVP mais que, sur ces huit postes, seulement quatre sont pourvus à ce jour.

Elle ajoute que Fresnes est ville assez tranquille, et que s'il est indispensable d'avoir une politique de sécurité, il est également indispensable de faire de la prévention. Ainsi, si d'autres villes ont fait le choix d'avoir une police municipale particulièrement étoffée, comme c'est le cas à Alfortville, elle indique préférer embaucher des intervenants sportifs dans les écoles et miser sur la prévention, le sport et la culture pour encadrer et former les enfants. Ainsi, la sécurité et la tranquillité se préparent dans les écoles, dans les équipements sportifs.

Aussi, la volonté de la Ville n'est pas d'avoir une police municipale pléthorique.

Monsieur Aubry rappelle qu'il manque 1 500 postes de policiers municipaux et que les difficultés de recrutement ne sont pas propres à la Ville de Fresnes.

Il indique que des actions sont en cours et que la police municipale est calibrée pour répondre aux problématiques de déplacement dans la Ville. Ainsi les agents municipaux ont été agréés pour l'enlèvement des véhicules « ventouses » et souligne que plus de 120 voitures ont ainsi été enlevées par la police municipale.

Il ajoute que la municipalité ne souhaite pas suppléer l'État dans ses prérogatives en matière de sécurité. Il refuse que les Fresnois payent deux fois, par l'impôt, les missions de sécurité dévolue à l'Etat, dans un contexte de désengagement de celui-ci.

Par ailleurs, il revient sur les précédentes interventions sur le sujet, dont aucune n'indique au détriment que quels services publics municipaux se feraient les recrutements de policiers municipaux souhaités. Il cite l'exemple du Blanc-Mesnil, cela s'est traduit par une suppression de 60 postes d'animateurs.

Pour la municipalité, la protection des Fresnois ne passe pas par le remplacement de la Police nationale par la police municipale. Il indique que l'extension de l'activité du centre municipal de santé, destinée à lutter contre les déserts médicaux, est une mesure de protection des Fresnois.

Il cite également l'action du service Habitat-Logement, qui lutte contre l'insalubrité des logements et qui développe la gestion urbaine et sociale de proximité et, ainsi, agit pour la protection des Fresnois. Il revient

sur l'action du service Jeunesse, qui travaille notamment sur l'accès au droit pour les jeunes, ainsi que sur l'augmentation du nombre de cantonniers sur la Ville

Il ajoute que la Ville travaille sur les questions de tranquillité publique, à travers les axes de prévention rappelés par Madame la Maire, et par le lancement du CLSPD qui a été réuni récemment, et auquel le Conseil départemental participait.

Monsieur Um revient sur l'exemple du Kremlin-Bicêtre et répond que la prévention est nécessaire mais qu'elle ne peut pas remplacer la police municipale, mais qu'elles doivent se compléter. Ainsi, au Kremlin-Bicêtre, la création de la police municipale n'a pas eu pour conséquence de supprimer des postes d'éducateurs ou d'autres postes.

Sur l'AAS Fresnes, il indique qu'il n'avait pas connaissance de la proposition de l'EPT.

Monsieur Madelin note que plusieurs groupes d'opposition ayant des sensibilités politiques différentes proposent une police municipale dont les effectifs seraient situés entre 15 et 20 agents, ce qui constitue une approche équilibrée. Il ajoute vouloir protéger les Fresnois en plus, et non à la place, de l'Etat. Il note que la Ville rencontre des difficultés et des dégradations, en particulier, récemment, sur le mobilier urbain dédié à la circulation des piétons. Ces phénomènes tendent à se réduire dans les villes dotées d'une police municipale. Ainsi, la police municipale permet de protéger les Fresnois au quotidien.

Il indique ne pas avoir opposé la sécurité à la santé, la culture ou la jeunesse. Il revient sur les diminutions de charges de personnel, à hauteur de 325 000 €, qui ont été présentées dans le cadre du budget 2024. Il indique ne pas avoir alors demandé quelles politiques publiques s'en trouvaient diminuées.

Il s'étonne des difficultés de recrutement qui ont été évoquées que ne rencontrent pas d'autres communes qui ne parviennent pas nécessaire à atteindre les chiffres qu'elles ambitionnent mais pas pour le recrutement du nombre d'agents pour lequel Fresnes a lancé des recrutements. Il estime ainsi que la municipalité n'a pas une réelle volonté de recruter.

Madame la Maire répond que l'ouverture d'un nombre plus élevé de postes de policiers municipaux ne pourrait qu'être compensée budgétairement par une suppression de postes dans les autres services municipaux, puisqu'il n'est pas envisageable d'augmenter le personnel de 12 ou 15 postes. Aussi, la volonté de la Ville est de ne pas aller au-delà des 8 postes actuellement ouverts compte tenu des contraintes budgétaires existantes. Elle rappelle également que l'augmentation du nombre de postes poserait également la question des locaux.

Monsieur Aubry ajoute que l'ouverture de 15 postes de policiers municipaux représenterait entre 750 000 et 1 millions € dans le budget municipal.

Monsieur Besnier indique que la Ville est toujours en attente d'obtenir des résultats chiffrés des difficultés financières qu'allègue l'AASF. Il rappelle que se posent également les questions du chômage partiel, de la date de reprise d'activité de la section natation, qui permettront de connaître la réalité chiffrée des difficultés. Il ajoute que les subventions sont de l'argent public et qu'il n'est pas possible de thésauriser sur ces subventions. De même, le budget de l'AAS Fresnes est un budget global, les différentes sections n'ayant pas de compte à part. Il ajoute que la Ville et l'AASF doivent se coordonner sur les questions comptables et financières, car des décisions ont été prises sans concertation, et que la question de la réouverture de la piscine est un enjeu sur lequel des discussions seront indispensables.

Monsieur Lecomte indique que la Ville se situe dans la moyenne de sa strate démographique en ayant des dépenses de personnel qui représentent 60% de son budget. Il ajoute que la Ville a fait le choix d'avoir des ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles) dans chaque classe plutôt que d'ouvrir davantage de postes de policiers municipaux. L'ouverture de 12 à 15 postes aurait ainsi nécessairement pour effet de dégrader ce ratio et poserait des difficultés financières.

Il rappelle que le niveau des dépenses de personnels inscrit au budget est proportionné au nombre de postes que la Ville sera réellement en capacité de pourvoir.

Concernant la diminution des charges de personnel, il indique qu'il a été travaillé à une optimisation des recrutements, pour budgéter au plus près des dépenses prévisibles. Ainsi, pour une personne recrutée en mars, ne seront budgétés les crédits correspondants que pour 9 mois et non 12. Ainsi, cette diminution ne traduit pas une diminution du nombre de postes.

Monsieur Gallon indique que, dans la mesure où la piscine devait à l'origine rouvrir dès janvier 2024, l'AASF a décidé de maintenir ses maîtres-nageurs. Ainsi, la cause de la situation actuelle est la prolongation des travaux jusqu'en avril. Il ajoute que l'AASF souhaite obtenir le soutien de la Ville afin d'obtenir un dédommagement de la part de l'EPT. De même, il souligne que les autres piscines de l'EPT rencontrent des problèmes, ce qui rendait difficile le redéploiement des maîtres-nageurs. Il cite ainsi la fermeture de la piscine de L'Hay-les-Roses du fait de la légionellose.

Madame la Maire précise qu'une prise en charge financière par l'EPT se répercuterait sur la Ville car l'EPT repose financièrement sur les contributions de ses communes membres.

Madame Ethève indique que les villes disposant d'une police municipale ont aussi des centres municipaux de santé, des services jeunesse et mettent en place des politiques de prévention. Elle estime que la police municipale est complémentaire de la police nationale et qu'elle permet de développer un dialogue avec la population.

Elle indique qu'il existe de nombreuses problématiques de circulation et de stationnement sur la ville, par exemple place Charcot, rue Maurice Tenine ou rue Auguste Daix. Elle indique avoir vu des jeunes se battre à proximité immédiate du collège Charcot. Elle regrette que la police municipale soit difficile à joindre.

Madame la Maire répond que la police municipale et les agents de surveillance de la voie publique interviennent régulièrement et que la Ville souhaite poursuivre ses efforts en ce sens. Concernant la circulation sur la rue Auguste Daix aux heures d'entrée du matin de l'école Doisneau, elle indique la présence de la police municipale sur le territoire de la ville et réaffirme la volonté d'augmenter les effectifs actuels par des recrutements, afin de pourvoir tous les postes ouverts.

Monsieur Madelin s'étonne que la Ville refuse de suppléer l'État dans ses prérogatives alors que le fait d'avoir des ATSEM pour chaque école revient à en faire de même, car ce renforcement ne serait pas nécessaire si les classes comptaient moins d'élèves. Il ajoute que la police municipale manque de disponibilité en raison d'un effectif insuffisant. Ainsi, la réponse apportée par Madame la Maire revient à dire que la police municipale n'était pas présente rue Charcot car elle était rue Auguste Daix.

Madame la Maire répond que ce dont parlait Madame Ethève s'est déroulé le soir alors qu'elle parlait, elle, du matin. Elle ajoute que la police municipale est également présente à la sortie de l'école, sous la forme de patrouilles.

Monsieur Madelin relève que les policiers municipaux ne pourront jamais être partout, mais qu'ils ne sont actuellement pas assez nombreux pour répondre aux problématiques du quotidien des Fresnois, dans tous les quartiers.

Madame la Maire confirme que c'est ce que la municipalité souhaite dans le cadre de ce qui a été projeté en termes de recrutement.

Madame Dutronc rappelle que la Ville fournit des efforts constants, notamment au travers du service municipal de la jeunesse qui est en développement permanent, ainsi qu'à travers le Point information jeunesse (PIJ), afin de garantir le vivre ensemble sur le territoire. Aussi, cela montre une forte volonté de mettre des moyens pour une politique de la jeunesse.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, par **29 voix pour** – Mme Marie Chavanon, M. Christian Caristan, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représenté), Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart (représenté), Mme Johana Greco (représentée), M. Jean-Jacques Um et M. Cyril Gallon, – **et 6 voix contre** – M. Richard Domsps (représenté), Mme Muriel Ethève, M. Philippe Vafiadès, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude et M. Christophe Carlier, approuvé le budget primitif pour l'exercice 2024 tel qu'il lui est présenté.

*Madame Elsa Solvignon sort de la salle.*

## **7- Fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Lecomte, rapporteur,

Monsieur Carlier estime qu'il aurait été possible de limiter les autorisations de virements de crédit pour la section de fonctionnement et celle d'investissement à un taux inférieur à 7,5%, qui est un plafond. Il note ainsi que l'exécutif pourra réaffecter 1,5 millions d'euros de crédits de fonctionnement sans en informer au préalable le Conseil municipal. Cela lui semble trop important compte tenu des sous réalisations qui ont été rappelées plus tôt dans la séance.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, par **27 voix pour** – Mme Marie Chavanon, M. Christian Caristan, Mme Marie Leclerc-Bruant, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé (représenté), M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia

Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart (représenté), Mme Johana Greco (représentée), M. Jean-Jacques Um et M. Cyril Gallon, – **et 6 abstentions** – M. Richard Doms (représenté), Mme Muriel Ethève, M. Philippe Vafiadès, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude et M. Christophe Carlier, autorisé Madame la Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

## **8- Autorisation de programme et crédits de paiement – Réhabilitation du groupe scolaire Pasteur Roux Blancs Bouleaux**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Lecomte, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, approuvé la mise en place d'une autorisation de programme pour la gestion de la réhabilitation du groupe scolaire Pasteur Roux Blancs Bouleaux selon les modalités suivantes :

N° opération	Libellé	Total AP TTC	Durée
100	Réhabilitation du Groupe Scolaire Pasteur Roux Blancs Bouleaux	20 000 000 €	4 ans

CP annuels	2024	2025	2026	2027	Total
Dépenses prévisionnelles	1 000 000 €	7 365 000 €	7 315 000 €	4 320 000 €	20 000 000 €

*Retour de Madame Elsa Solvignon.*

## **9- Budget – constitution de provision**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Lecomte, rapporteur,

Monsieur Carlier est favorable à la constitution de provisions semi-budgétaires mais estime qu'une provision de 100 000 € correspondant à 15% des créances contentieuses aurait pu être proposée, ce taux étant recommandé par les chambres régionales des comptes. Il ajoute qu'un effort budgétaire de 30 000 euros aurait pu être inscrit au budget primitif 2024 à cet effet.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, décidé de constituer la provision suivante :

- Provision pour dépréciation des actifs circulants . . . . . 69 900 euros.

## **10- Attribution d'une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) au titre de l'exercice 2024**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christian Caristan, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, fixé le montant de la subvention allouée en 2024 au Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Fresnes à la somme de 1 520 840 €.

*Madame Émilie Legros sort de la salle.*

## **11- Attribution de subventions assorties de conditions et approbation de conventions d'objectifs et de moyens avec les associations 6 Mettre, Urban Talent et Amicial**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Frédéric Besnier, rapporteur,

Monsieur Madelin souhaite que les procès-verbaux des séances des conseils municipaux distinguent les absences et les déports des élus afin d'éviter toute confusion.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, fixé le montant des subventions directes accordées en 2024 aux associations conventionnées susmentionnées selon la répartition suivante :

Nom de l'association bénéficiaire	Montants en euros	
	Subvention directe 2024	Subvention indirecte 2024
Association 6 Mettre	500 €	73 808,64 €
Association Urban Talent	30 000 €	40 652,80 €
Association AMICIAL	-	23 810,40 €

*Madame Isabelle Dutronc sort de la salle.*

**12- Attribution d'une subvention assortie de conditions et approbation de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Le Germinal**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Frédéric Besnier, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, fixé le montant de la subvention accordée en 2024 à l'association Le Germinal à la somme de 600 € :

Nom de l'association bénéficiaire	Montants en euros	
	Subvention directe 2024	Subvention indirecte 2024
Le Germinal	600 €	30 396,25 €

*Madame la Maire, Monsieur Josselin Aubry, Madame Claire Lefebvre, Monsieur Antoine Madelin, Madame Jessie Claude, Monsieur Christophe Carlier sortent de la salle.*

*Retour de Madame Isabelle Dutronc.*

**13- Attribution d'une subvention assortie de conditions et approbation de la convention d'objectifs et de moyens avec la Mission locale**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Frédéric Besnier, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, fixé le montant de la subvention accordée en 2024 à la Mission locale de la manière suivante :

Nom de l'association bénéficiaire	Montants en euros	
	Subvention directe 2024	Subvention indirecte 2024
Mission locale	-	65 499,80 €

*Retour de Madame la Maire, Monsieur Josselin Aubry, Madame Claire Lefebvre, Monsieur Antoine Madelin, et de Madame Jessie Claude.*

*Monsieur Frédéric Besnier sort de la salle.*

**14- Attribution d'une subvention assortie de conditions à l'association Amicale Sportive de Fresnes**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Isabelle Dutronc, rapporteure,

Monsieur Gallon remercie la municipalité pour l'augmentation de la subvention accordée à l'AASF.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, fixé le montant de la subvention accordée en 2024 à l'association Amicale Sportive de Fresnes la manière suivante :

Nom de l'association bénéficiaire	Montants en euros	
	Subvention directe 2024	Subvention indirecte 2024
Association Amicale Sportive de Fresnes	190 000 €	202 156 €

*Madame Elsa Solvignon et Monsieur Benoît Legoëdec sortent de la salle.*

*Retour de Monsieur Frédéric Besnier.*

### **15- Attribution d'une subvention assortie de conditions à la Maison des Jeunes et de la Culture**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Frédéric Besnier, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, fixé le montant de la subvention accordée en 2024 à la Maison des Jeunes et de la Culture de la manière suivante :

Nom de l'association bénéficiaire	Montants en euros	
	Subvention directe 2024	Subvention indirecte 2024
Maison des Jeunes et de la Culture	340 000 €	200 518 €

*Retour de Madame Elsa Solvignon et de Monsieur Benoît Legoëdec.*

*Monsieur Christian Caristan et Madame Anette Perthuis sortent de la salle.*

### **16- Attribution d'une subvention assortie de conditions à l'Association Vallée aux Renards Animation**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, fixé le montant de la subvention accordée en 2024 à l'association Vallée aux Renards Animation de la manière suivante :

Nom de l'association bénéficiaire	Montants en euros	
	Subvention directe 2024	Subvention indirecte 2024
Association Vallée aux Renards Animation	228 800 €	19 807,88 €

*Retour de Madame Anette Perthuis.*

*Madame Paule Frachon et Monsieur Michel Souillac sortent de la salle.*

### **17- Attribution d'une subvention assortie de conditions à l'association Fresnes Services**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Frédéric Besnier, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, fixé le montant de la subvention accordée en 2024 à l'association Fresnes Services de la manière suivante :

Nom de l'association bénéficiaire	Montants en euros	
	Subvention directe 2024	Subvention indirecte 2024
Fresnes Services	30 000 €	-

Madame la Maire indique que l'association Fresnes Services ne bénéficie pas de subvention indirecte car elle s'acquitte elle-même de son loyer pour les locaux qu'elle occupe.

*Retour de Madame Paule Frachon.*

*Madame Brigitte Gautier-Tironneau sort de la salle.*

### **18- Attribution d'une subvention non assortie de conditions à l'association Les Amis de l'Ecomusée**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Frédéric Besnier, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, fixé le montant de la subvention accordée en 2024 à l'association Les Amis de l'Ecomusée à la totale de 800 €.

*Retour de Madame Brigitte Gautier-Tironneau.*

### **19- Attribution d'une subvention assortie de conditions à l'association Le Coup de pouce**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Frédéric Besnier, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, fixé le montant de la subvention accordée en 2024 à l'association Le Coup de Pouce de la manière suivante :

Nom de l'association bénéficiaire	Montants en euros	
	Subvention directe 2024	Subvention indirecte 2024
Le Coup de Pouce	35 000 €	8 644 €

*Retour de Monsieur Michel Souillac.*

### **20- Attribution de subventions aux associations non assorties de conditions**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Frédéric Besnier, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, fixé le montant des subventions accordées en 2024 aux associations non conventionnées à la somme totale de 75 270 € selon la répartition suivante :

Nom de l'association bénéficiaire	Subvention directe 2024	Subvention indirecte 2024
ACTE PI (théâtre)	650 €	/
AMICALE DE BOXE OLYMPIQUE	1 000 €	2 500 €
AMICALE DES PLONGEURS FRESNOIS	1 750 €	/
AN HADERIEN - ASSOCIATION DES BRETONS DE FRESNES	400 €	/

ASSOCIATION DE JUMELAGE FRESNES-HOMBERG	3000 €	
ASSOCIATION DE LA SCIENCE, DE L'ART ET DU SPORT	750 €	/
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE CHARCOT	1 000 €	/
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE FROMOND	1 000 €	/
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE SAINT-EXUPERY	1 000 €	/
BIBLIOTHEQUE SONORE DE FRESNES - ASSOCIATIONS DES DONNEURS DE VOIX - ADV	550 €	5 616 €
CHOEUR ARTHUR HONEGGER DE FRESNES	9 000 €	2 500 €
CLUB DE LECTURE	120 €	/
DENDROBATES TAEKWONDO CLUB	500 €	2 500 €
ECOLE INTERNATIONALE DE BADMINTON	500 €	/
ISANNABELLE DANSE	300 €	2 500 €
KMK	1000 €	/
LES AMIS DE L'E.N.M. (Ecole nationale de musique)	1 000 €	/
LES ARCHERS FRESNOIS	1 500 €	2 500 €
LES FOUS DES ARTS MÊLES	500 €	/
PICABOSSA	300	/
SALSONEANDO CON CUBA	2 100 €	/
VIE ET CHANSON	750 €	
LE LYS DE MADRIGAUX	200 €	/
CULTURE DU CŒUR EN VAL-DE-MARNE	500 €	/
AFFAIRS	500 €	/
AIDES	300 €	/
ASSOCIATION DE DÉFENSE ET PROTECTION DE L'ENFANCE DÉFICIENTE DE FRESNES (ADPED)	600 €	/
APF FRANCE HANDICAP	200 €	/
CROIX ROUGE FRANÇAISE	13 000 €	/
ILE DE FRANCE UKRAINE	500 €	/
LES AMIS D'AKANY SOA	500 €	/
LES RESTAURANTS DU CŒUR VDM (DELEGATION 94)	4 000 €	/
REDIGE ASSISTANCE	700 €	/
SECOURS CATHOLIQUE	1 000 €	5 292 €

SECOURS POPULAIRE - COMITE DE FRESNES	2 200 €	15 251,60 €
Nom de l'association bénéficiaire	Subvention directe 2024	Subvention indirecte 2024
SOCIÉTÉ ST VINCENT DE PAUL CONFERENCE ND DE LA MERCI	1 200 €	/
UNION NATIONALE DES FAMILLES ET AMIS DES MALADES MENTAUX (UNAFAM)	500 €	/
FRESNES CYCLETTE	2 500 €	1 100 €
COLLECTIF POUR L'ESPACE NATUREL DE MONTJEAN	300 €	/
GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE DES ABEILLES 94 ET 75	500 €	/
ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DES CHATS LIBRES ET ABANDONNES DE FRESNES	600 €	8 054 €
AMICALE DES THIBAUDES ET DES SAULES	600 €	/
OPERATION FRIENDSHIP	200 €	/
SCOUTS ET GUIDES DE France de Fresnes	4 000 €	/
ASSOCIATIONS DES COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRES (ACPG-CATM-TOE- VEUVES DE GUERRE)	500 €	1 644 €
NOS ESSENSTIELS	500 €	
RENAISSANCE DES GROUX	1 000 €	
LES ASSISTANTES MATERNELLES D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN	1 000 €	/
UFAC (union française des associations de combattants)	2 000 €	/
UN ENFANT DANS LA VILLE	7 000 €	2 568 €
<b>TOTAL</b>	<b>75 270 €</b>	<b>52 025,60 €</b>

## **21- Approbation du projet de Plan des Mobilités durables**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Régis Oberhauser, rapporteur,

Monsieur Madelin indique que des propositions faites par les habitants, notamment concernant les quartiers pavillonnaires, montrent le besoin de certains Fresnois de continuer à circuler et stationner avec leur voiture individuelle. Sans que cette solution semble idéale, cela reste nécessaire pour une grande partie des Fresnois.

Il regrette que les propositions de création de places de stationnement bilatérales, et éventuellement à cheval sur le trottoir, dans certaines de rues n'aient pas été retenues. S'il est indiqué qu'il est nécessaire de laisser un espace libre d'une largeur de 1,80 mètres sur les trottoirs pour assurer leur accessibilité, il estime qu'1,40 mètre serait suffisant, cela d'autant que tous les trottoirs de la ville n'ont pas cette largeur.

Il regrette que le Plan des Mobilités durables n'ait pas également pour objet, en plus de faciliter les modes de déplacement actifs, de faciliter la circulation automobile. Il souligne qu'il est possible de conjuguer la circulation motorisée et la circulation douce, sans que cela empêche une bonne appropriation de la ville par les piétons et les circulations douces.

Il déplore que les modes de déplacements soient ainsi mis en opposition. Il est convaincu qu'il est nécessaire de procéder à un rééquilibrage entre les modes de déplacement dans la ville, mais il regrette que l'on ne cherche à faciliter la circulation que des seuls modes actifs. Aussi, il s'abstiendra sur cette délibération.

Il regrette également que la mise place d'un stationnement créant des chicanes de circulation permettant de maîtriser la vitesse des véhicules n'ait pas été prévue. Il cite ainsi la rue du Docteur Emile Roux, la rue Yvon ou encore le quartier des fleurs.

Monsieur Oberhauser répond que l'enjeu du Plan des Mobilités durables est de réduire progressivement la place des véhicules motorisés dans l'espace public, qui en est aujourd'hui saturé. Il indique également la nécessité pour les riverains de se garer à nouveau à la parcelle, donc à l'intérieur de leur propriété. Il sera également nécessaire d'augmenter l'offre de transports en commun, en particulier par un prolongement de la ligne 4 du Métro.

L'objectif de ce Plan des mobilités est notamment de redonner de la place aux piétons sur les trottoirs est issu de la démarche exploratoire où les participants, en présence du bureau d'étude missionné par la Ville, ont fait part de leur malaise du fait de la présence de la voiture sur les trottoirs, même qu'il y avait une largeur de plus d'1,40 mètre d'espace disponible.

Aussi, il indique qu'il ne s'agit pas d'une mise en opposition mais d'un travail en commun, ouvert par l'élaboration de ce Plan des mobilités. De nombreuses études, notamment celles du CEREMA, montrent que les piétons sont les derniers usagers pris en compte. Aussi, l'objectif est de retrouver un équilibre, dans la mesure où plus de personnes ont besoin de se déplacer à pied. Il précise que le changement passe également par des moments où des points de vue divergents peuvent s'exprimer.

Il ajoute que pour maîtriser les vitesses de circulation, il est proposé une limitation à 30km/h sur les voies de circulation. Il ajoute qu'il pourrait également être proposé de saisir l'État d'une demande d'abaissement de la limite de vitesse sur les voies d'autoroutes traversant la Ville, afin de limiter les nuisances sonores. Ainsi, un abaissement de 110km/h à 90 km/h permettrait d'abaisser le niveau sonore de 5 décibels. Il ajoute que l'Etat a ouvert une enquête publique dans le cadre de son Plan de prévention des bruits.

Monsieur Oberhauser revient sur la question du stationnement en quinconce, notamment sur la rue du Docteur Emile Roux et indique que le choix a été fait par les riverains de la maintenir en double-sens, ce qui implique de ne prévoir le stationnement que sur une seule voie, en fonction aussi du nombre de bateaux présents permettant l'accès des propriétés.

Cette voie va faire l'objet de réaménagements de surface, après des travaux de rénovation des trottoirs et de l'éclairage, afin de limiter la vitesse tout en supprimant le moins de places de stationnement possible et en prévoyant des voies pour les vélos.

Il ajoute qu'il sera nécessaire de chercher des subventions, puisque les travaux de la première tranche ont été évalués à près de 900 000 €. La Région peut subventionner, à la mise en place du Plan vélos et du Plan de circulation et de stationnement.

Madame Ethève considère qu'il serait pertinent d'avoir des données sur les catégories socioprofessionnelles et l'âge des personnes ayant formulé des avis dans le cadre de la consultation lancée par la Ville sur le projet de Plan de Mobilités durables. Elle ajoute que la voiture conserve une utilité importante, compte-tenu notamment du nombre de personnes qui en possèdent une alors qu'il s'agit d'un poste de dépense important. Elle regrette par ailleurs qu'une opposition soit faite entre la circulation automobile et les mobilités douces.

Concernant la question de la prévention, elle souhaite que les cyclistes soient sensibilisés au code de la route. Elle note en effet que certains cyclistes roulent sur les trottoirs voire empruntent des sens interdits ou ne respectent pas les feux rouges. Elle regrette également qu'il ne soit pas question des trottinettes électriques dont les utilisateurs représentent un danger, notamment aux abords des écoles. Elle conteste aussi la pertinence d'une généralisation de la limite de vitesse à 30km/h sur les voies de circulation.

Elle demande ce que signifie dans l'axe 4 « apaiser, sécuriser le réseau routier » du Plan des Mobilités durables, la mention de la réalisation à venir d'un diagnostic spécifique sur l'égalité femmes / hommes dans l'espace public afin d'aboutir à des espaces urbains plus inclusifs. Elle demande quelles seront les implications ultérieures de ces études et s'interroge sur leur lien avec l'usage de la voiture.

Madame Ethève ajoute qu'elle votera contre le Plan des mobilités durables.

Monsieur Oberhauser répond que la voiture individuelle est un mode de déplacement qui apporte des solutions, notamment pour les personnes âgées qui peuvent éprouver des difficultés à utiliser les transports en commun. Il signale la publication d'une étude de l'APUR sur le sujet.

Il indique que l'un des enjeux du Plan de mobilités durables n'est pas de faire de « l'anti-voiture » mais de tenir compte des dysfonctionnements engendrés par un usage trop important, notamment les engorgements devant les écoles ou encore l'insécurité liée à la vitesse. L'objectif est de trouver collectivement les solutions vers un apaisement de l'espace public.

Il ajoute qu'abaisser la limite de vitesse à 30km/h sur les voies de circulation permet de réduire le niveau de gravité des accidents de la route. Il rappelle la survenance d'accidents mortels sur le territoire de la Ville. Il précise que les conséquences corporelles sont très différentes entre un accident survenu à 50 km/h, qui peut être mortel ou engendré un handicap, et un accident survenu à 30 km/h.

Sur la question du respect du code de la route par les vélos, il indique qu'il ne peut être reproché aux cyclistes de circuler à contre sens lorsque la Ville n'est pas en règles d'une part, sur la création de doubles sens cyclable sur les voies de circulation limitées à 30km/h, et d'autre part, sur la généralisation des autorisations conditionnelles de franchissement d'un feu par les cyclistes.

Il ajoute que les trottinettes circulant à 25km/h sont juridiquement assimilées aux vélos et sont autorisés à circuler dans les voies vélos et les double-sens cyclables, et que les trottinettes et vélos circulant à 45km/h sont quant à elles soumis au régime des cyclomoteurs. Il rappelle également que la sensibilisation des cyclistes et utilisateurs de trottinettes au code de la route figure à l'axe 7 du projet de Plan de Mobilités durables.

Madame Leyssenne répond que le diagnostic sur l'égalité femmes / hommes de l'espace public a pour but, par le biais des marches exploratrices du Centre Hubertine Auclert, de mieux comprendre la manière dont les femmes perçoivent et s'approprient l'espace public. À l'issue de ce diagnostic, des améliorations de l'aménagement de l'espace public seront mises en œuvre, pour qu'il soit moins genré et que les femmes s'y sentent plus en sécurité. Elle ajoute qu'il ne s'agit pas d'envisager la création de zones de non mixité ni d'opposer les genres.

Monsieur Madelin estime que les solutions proposées ne pourront pas être effectives sans l'existence d'une police municipale suffisamment formée, équipée et nombreuse afin de réaliser des contrôles des limitations de vitesse, notamment aux abords des écoles. Aussi, il estime que baisser la vitesse à 30km/h aura pour seul effet de baisser la vitesse des conducteurs qui respectent déjà le code de la route, sans que cela n'ait d'impact réel sur ceux qui ne respectent déjà pas les limitations de vitesse.

Madame Leclerc-Bruant indique que l'adoption du Plan de Mobilités engage la Ville dans le sens de la transition écologique et comporte un fort facteur de sécurisation. Elle ajoute qu'un travail d'accompagnement mené en concertation avec les riverains par quartier et par secteur devra être mené par la Ville.

Monsieur Oberhauser souhaite remercier les habitants, les élus membres du comité de pilotage, ainsi que les services de la Ville pour l'élaboration du Plan de Mobilités durables.

Monsieur Aubry indique que la Ville travaille depuis plusieurs années sur l'abaissement de la vitesse notamment avec des campagnes de radars pédagogiques et la pose de balisettes centrales. Il ajoute que ce sont des aménagements efficaces au coût relativement faible.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, **par 29 voix pour** – Mme Marie Chavanon, M. Christian Caristan, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représenté), Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart (représenté), Mme Johana Greco (représentée), M. Jean-Jacques Um et M. Cyril Gallon, – **2 voix contre** – M. Richard Domsps (représenté), Mme Muriel Ethève – **et 4 abstentions** – M. Philippe Vafiadès, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude et M. Christophe Carlier, adopté le Plan des mobilités durables de la Ville de Fresnes.

## **22- Définition de zones d'accélération de production des énergies renouvelables**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Régis Oberhauser, rapporteur,

Monsieur Carlier regrette qu'il n'y ait eu que quatre contributions reçues sur la consultation en ligne. Il indique que dans le cadre de l'augmentation du coût des énergies, il est nécessaire de développer les énergies renouvelables. Il relève que le projet de création d'un nouveau doublet géothermique sur l'avenue du Parc des Sports ne comporte pas d'installations solaires thermiques, mais seulement photovoltaïque. Il note par ailleurs qu'il n'y a aucun projet identifié dans le rapport de présentation concernant l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture des bâtiments municipaux, à l'exception du projet identifié au BP 2024, concernant la Bibliothèque municipale.

Il ajoute que la cartographie annexée au dossier fait apparaître des potentialités importantes pour les bâtiments commerciaux implantés de part et d'autre de l'autoroute A6. Il souhaite ainsi connaître les moyens d'action ou d'incitation qu'actionnera la Commune pour que les propriétaires de ces bâtiments s'équipent en panneaux solaires photovoltaïques et / ou thermiques.

Il souhaite également qu'il soit présenté un plan d'action global d'actions pluriannuel comportant des projets identifiés conformément à l'objectif de planification territoriale inscrit dans la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Monsieur Oberhauser répond que l'énergie solaire thermique n'étant pas pris en compte par la loi du 10 mars 2023 pour le zonage, les propriétaires privés auront le choix d'y recourir ou non.

Il ajoute que l'État a préconisé aux communes d'agir sur leurs taux de taxes foncières comme moyen d'action incitatif à l'égard des propriétaires privés.

Sur l'identification des projets, il indique par ailleurs que pour identifier des projets d'installation de panneaux photovoltaïques, il est d'abord nécessaire de s'assurer de la solidité des structures porteuses. Il évoque également l'obligation, d'ici 2028, d'aménagement du photovoltaïque en ombrière sur certains parkings.

Madame Leclerc-Bruant ajoute que le renforcement des structures porteuses des panneaux photovoltaïques constitue une contrainte budgétaire que la Ville doit prendre en compte dans ses projets. Ainsi, concernant la réhabilitation du groupe scolaire Pasteur Roux Blancs Bouleaux, seules les nouvelles constructions seront équipées de panneaux solaires en toiture. Ainsi, il s'agit de trouver un équilibre entre des contraintes techniques, une rigueur budgétaire et une réelle ambition, en vue de faire les choix les plus raisonnables possibles.

Monsieur Guillotin ajoute que l'exemple donné par la Ville permettra d'inciter les acteurs économiques du territoire à s'engager dans la production énergies renouvelables, par le raccordement à la géothermie des nouveaux projets ou l'implantation de panneaux solaires. Il cite à cet égard l'exemple du projet avenue Edouard Herriot.

*Madame Rachida Sadane sort de la salle.*

Monsieur Carlier indique que le SIGEIF et le SIPPAREC proposent des financements pour la pose de panneaux photovoltaïques en toiture des bâtiments communaux.

*Madame Isabelle Dutronc sort de la salle.*

Monsieur Souillac ajoute que le SIPPAREC est l'interlocuteur de la Ville concernant le dispositif « Les Générateurs » mis en place par l'ADEME. Il indique par ailleurs que l'association Fresnes Soleil Énergie est impliquée sur la question des énergies renouvelables, et que la Région et la Métropole du Grand Paris peuvent financer la consolidation des toitures.

*Madame Elsa Solvignon sort de la salle.*

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL a, à l'unanimité**, définit l'ensemble du territoire communal comme zone d'accélération des énergies renouvelables à Fresnes pour la géothermie, le solaire en toiture et le solaire en ombrières.

*Retour de Madame Rachida Sadane et de Madame Isabelle Dutronc.*

*Monsieur Josselin Aubry sort de la salle.*

### **23- Approbation de la demande de subvention auprès du Conseil régional d'Ile-de-France pour une opération menée en délégation de service public et de la convention afférente de reversement de subvention au délégataire du service public du réseau de chaleur par géothermie**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Régis Oberhauser, rapporteur,

Monsieur Carlier demande si le plan de financement prévisionnel de la réalisation des travaux du nouveau doublet géothermique prévoit également une demande de subvention auprès de la Métropole du Grand Paris dans le cadre du fond énergie mis en place en 2023, et qui propose un taux de subvention de 20%.

Madame la Maire répond que la Ville n'a pas effectué cette demande car l'existence du fond énergie n'était pas encore connue au moment de l'élaboration du projet.

Monsieur Oberhauser ajoute que la Ville va étudier la possibilité de recourir au fond énergie de la Métropole du Grand Paris.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'**unanimité**, approuvé la demande de subvention du Conseil régional d'Île-de-France, ainsi que la convention de reversement des subventions perçues par la Région pour mise en place d'un doublet géothermique et extension du réseau de chaleur de Fresnes.

#### **24- Habilitation donnée à Madame la Maire pour signer la convention à venir de partenariat avec l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre pour la Fête de la Ferme 2024**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Annette Perthuis, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'**unanimité**, a habilité Madame la Maire à signer la convention de partenariat à venir pour la Fête de la Ferme 2024.

#### **25- Approbation de la convention fixant les nouvelles modalités de gestion en flux du contingent de réservation de logements sociaux de la Ville de Fresnes auprès du bailleur CDC Habitat**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Paule Frachon, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, **par 28 voix pour** – Mme Marie Chavanon, M. Christian Caristan, Mme Marie Leclerc-Bruant, Mme Annette Perthuis, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé (représenté), M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Stéphane Lamart (représenté), Mme Johana Greco (représentée), M. Richard Doms (représenté), Mme Muriel Ethève, M. Philippe Vafiadès, M. Jean-Jacques Um et M. Cyril Gallon, – **et 3 abstentions** – M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude et M. Christophe Carlier, approuvé la convention fixant les nouvelles modalités de gestion en flux du contingent de réservation de logements sociaux de la Ville de Fresnes auprès du bailleur CDC Habitat Social.

#### **26- Approbation de la convention fixant les nouvelles modalités de gestion en flux du contingent de réservation de logements sociaux de la Ville de Fresnes auprès du bailleur Immobilière 3 F**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Paule Frachon, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, **par 28 voix pour** – Mme Marie Chavanon, M. Christian Caristan, Mme Marie Leclerc-Bruant, Mme Annette Perthuis, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé (représenté), M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Stéphane Lamart (représenté), Mme Johana Greco (représentée), M. Richard Doms (représenté), Mme Muriel Ethève, M. Philippe Vafiadès, M. Jean-Jacques Um et M. Cyril Gallon, – **et 3 abstentions** – M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude et M. Christophe Carlier, approuvé la convention fixant les nouvelles modalités de gestion en flux du contingent de réservation de logements sociaux de la Ville de Fresnes auprès du bailleur Immobilière 3F.

*Retour de Monsieur Josselin Aubry et de Madame Elsa Solvignon.*

#### **27- Personnel communal – Autorisation de recrutement d'agents contractuels sur des emplois permanents de catégories B et C à temps complet**

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, approuvé la création à compter du 1er avril 2024 :

- D'un emploi permanent de catégorie C pour assurer les fonctions de responsable de groupe au sein du département des services techniques, qui pourrait être pourvu par un.e agent.e contractuel.le conformément aux textes en vigueur ;
- D'un emploi permanent de catégorie C pour assurer les fonctions d'agent d'entretien au sein du département des services techniques, qui pourrait être pourvu par un.e agent.e contractuel.le conformément aux textes en vigueur ;
- D'un emploi permanent de catégorie C pour assurer les fonctions d'agent des espaces verts au sein du département des services techniques, qui pourrait être pourvu par un.e agent.e contractuel.le conformément aux textes en vigueur ;
- D'un emploi permanent de catégorie B pour assurer les fonctions d'éducateur sportif au sein du département des services à la population, qui pourrait être pourvu par un.e agent.e contractuel.le conformément aux textes en vigueur.

## **28- Journal d'information locale Le Panorama – Tarifs des insertions publicitaires**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Olivier Guillotin, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, approuvé les tarifs unitaires/par parution hors taxes en euros des contrats d'insertions d'encarts publicitaires dans le magazine d'information locale Panorama définis comme suit, par parution :

Nombre de parutions	Taux appliqué	Format de page			
		1/8 <sup>e</sup> page	1/4 page	1/2 page	1 page
1	100%	200	350	750	1 465
2	98%	196	343	735	1 435,7
3	96%	192	336	720	1 406,4
4	93%	186	325,5	697,5	1 362,45
5	90%	180	315	675	1 318,5
6	87%	174	304,5	652,5	1 274,55
7	84%	168	294	630	1 230,6
8	81%	162	283,5	607,5	1 186,65
9	78%	156	273	585	1 142,7
10	75%	150	262,5	562,5	1 098,75

## **29- Avis sur l'adhésion au Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne de la Commune d'Auvers-sur-Oise**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christian Caristan, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, approuvé l'adhésion de la commune d'Auvers-sur-Oise au Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne.

## **30- Avis sur la restitution de la compétence « cimetière » par le Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne à la Ville de Villetaneuse et modification de ses statuts**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christian Caristan, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, approuvé la restitution de la compétence « cimetière » exercée par le Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) à compter du 1er juillet 2024, et, approuvé la modification des statuts du SIFUREP.

## **31- Syndicat intercommunal des établissements du second cycle du second degré du district de L'Haÿ-les-Roses – Désignation d'un.e délégué.e**

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Est candidate :

- Mme Marie Chavanon

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, par **29 voix pour** – Mme Marie Chavanon, M. Christian Caristan, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représenté), Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart (représenté), Mme Johana Greco (représentée), M. Jean-Jacques Um et M. Cyril Gallon, – **et 6 abstentions** – M. Richard Doms (représenté), Mme Muriel Ethève, M. Philippe Vafiadès, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude et M. Christophe Carlier, a désigné Madame Marie Chavanon en qualité de délégué.e au Syndicat Intercommunal des Établissements du Second Cycle du Second Degré du district de L'Haÿ-les-Roses, en remplacement de Monsieur Mamadou Dramé.

Monsieur Um demande le nombre de maires délégués au Syndicat intercommunal des établissements du second cycle du second degré du district de L'Haÿ-les-Roses.

Madame la Maire répond qu'elle sera la seule maire à siéger dans ce syndicat.

### **32- Constitution d'un groupement de commandes avec l'Établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre pour la passation d'un marché public relatif à l'achat de fournitures administratives, de papier, de tampons, de consommables informatiques et de fournitures diverses**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Cécilia Vala, rapporteure

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, approuvé la convention constitutive du groupement de commandes entre la ville de Fresnes et l'Établissement Public Territorial (EPT) Grand-Orly Seine Bièvre pour la conclusion d'un marché d'achat de fournitures administratives, de papier, de tampons, de consommables informatiques et de fournitures diverses, et, désigné l'Établissement Public Territorial (EPT) Grand-Orly Seine Bièvre comme coordonnateur du groupement de commandes.

### **33- Décisions prises par Madame la Maire en vertu de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal**

Numéro	Date	Objet	Co-contractant	Montant
2024-8	24 janvier 2024	ANNULÉE	x	x
2024-9	24 janvier 2024	Approbation de la convention d'occupation de dépendances du domaine public pour l'installation de ruches au parc des Aulnes à Fresnes.	Monsieur Mathieu PINAULT	Redevance égale à 5 % du chiffre d'affaires.
2024-10	30 janvier 2024	Approbation de l'adhésion de la Commune à la prestation de service de conseil en orientation professionnelle.	CIG petite couronne	Montant forfaitaire fixé par le conseil d'administration du CIG
2024-11	31 janvier 2024	Approbation de la convention d'occupation des locaux du relais petite enfance Pour l'organisation d'ateliers de soutien à la parentalité (du 10 février au 30 mars 2024).	Association "Nos Essentiels"	x
2024-12	2 février 2024	Approbation de la passation d'une convention de résidence au théâtre de la Grange Dîmière (du 15 au 19 avril 2024).	Compagnie GRISHKOR Théâtre	x

2024-13	6 février 2024	Approbation de la convention d'occupation du domaine public pour un logement situé dans l'enceinte de l'école "Les Capucines" (durée : 1 an).	Mme Michèle Chabrèle	<u>Recettes :</u> Redevance mensuelle de 611 euros hors charges Charges mensuelles de 86 euros
2024-14	8 février 2024	Approbation du contrat de cession pour une représentation du spectacle "Les Fouteurs de Joie - Nos Courses Folles" le 9 mars 2024.	Compagnie "Les Fouteurs de Joie"	5 064 € TTC
2024-15	8 février 2024	Décision d'approbation du contrat de cession pour une représentation du spectacle "L'ENFUMEUR" le 2 mars 2024.	Compagnie "S.P.R.L. IKADO"	3 418,20 € TTC
2024-16	8 février 2024	Approbation d'une convention de mise à disposition du gymnase Charcot pour l'organisation d'une rencontre départementale de tir à l'arc le 22 mai 2024.	Direction départementale de l'Union nationale du sport scolaire	x
2024-17	13 février 2024	Mise à disposition du théâtre de la Grange Dîmière pour un concert de l'orchestre symphonique le 3 avril 2024.	Conservatoire Jean-Jacques Werner	x
2024-18	13 février 2024	Décision de mise à disposition du théâtre de la Grange Dîmière pour l'organisation du repas de la fanfare Kif Orchestra le 3 mars 2024.	Conservatoire Jean-Jacques Werner	x
2024-19	14 février 2024	Décision d'approbation du contrat d'assistance maintenance et d'abonnement à la solution CROSSWAY (logiciel médical de gestion du centre de santé).	Cegedim Santé	Redevance annuelle maintenance 9 960 € TTC, redevance hébergement 29 208 € TTC
2024-20	15 février 2024	Renonciation au droit de préemption urbain sur une propriété sise 34, rue Maurice Ténine.	x	x
2024-21	19 février 2024	Approbation de la convention d'occupation du domaine public et de prêt de matériel pour l'organisation de l'événement festif « Salsa Fresnes, Baïla con Cuba Afuera » les 6 avril, 8 juin, 24 août et 28 septembre 2024.	Association Salsoneondo con Cuba	x
2024-22	20 février 2024	Approbation de l'avenant 2023-1 à la convention n° 2293-4027 d'objectifs et de financement des établissements d'accueil du jeune enfant relatif au bonus territoire CTG pour la crèche de la Peupleraie.	Caisse d'allocations familiales	<u>Recettes :</u> 2 553,03 € TTC
2024-23	1er mars 2024	Bibliothèque municipale - Décision d'approbation du contrat de prestation pour une conférence intitulée « Edouard Glissant, déchiffrer le monde » organisée le 4 mai 2024 à la bibliothèque Gabriel Bourdin.	Monsieur Aliocha Wald LASOWSKI	650 € brut
2024-24	1er mars 2024	Demande de subvention d'investissement pour l'acquisition de matériel scénique pour le théâtre de la Grange Dimière.	Conseil départemental	Subvention demandée : 4 900 €
2024-25	4 mars 2024	Approbation de la convention de mise à disposition de l'EHPAD « Soleil d'automne » pour des exercices feux réels.	Brigade des sapeurs pompiers de Paris	x
2024-26	5 mars 2024	Approbation d'un contrat de cession pour une représentation du spectacle "Le songe d'une nuit d'été" le 16 mars 2024.	Compagnie Plateforme	5 573 € HT (5 879,52 € TTC)
2024-27	7 mars 2024	Approbation des contrats de mise à disposition d'œuvres originales pour l'exposition "Elles dessinent" organisée à l'espace d'arts Chailloux du 16 mars au 4 mai 2024.	Constance Bertrand Nathalie Borowski Melissande Herdier Marion Jannot Ariane Kuhl Lydie Régnier	170 € par artiste Avec des suppléments au titre du défraiement du transport des œuvres pour : -Mme Bertrand (396 € TTC) -Mme Herdier (198 €

				TTC) -Mme Régnier (19,20 € TTC)
2024-28	7 mars 2024	Approbation d'une convention pour la mise à disposition du Stade de la Paix pour l'organisation d'un concours sportif les 11 et 22 mars 2024.	Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris	x
2024-29	11 mars 2024	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon (lot 12) sis 9, allée des Cépages.	x	x
2024-30	11 mars 2024	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement (lot 1) et un garage (lot 96) sis 1A, rue Jean Moulin	x	x
2024-31	11 mars 2024	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 42, rue du Regard.	x	x
2024-32	11 mars 2024	Demande de subvention d'investissement pour l'installation d'un skate park sur l'Esplanade Charles de Gaulle.	Conseil départemental	Subvention demandée : 26 969,76 €
2024-33	11 mars 2024	Demande de subvention d'investissement pour l'installation d'un parcours santé au parc André Villette.	Conseil départemental	Subvention demandée : 11 397,84 €
2024-34	11 mars 2024	Demande de subvention d'investissement pour l'installation d'un skate park sur l'Esplanade Charles de Gaulle.	Conseil régional d'Ile-de-France	Subvention demandée : 26 969,76 €
2024-35	11 mars 2024	Demande de subvention d'investissement auprès du Conseil régional d'Ile-de-France pour l'installation d'un parcours santé au parc André Villette.	Conseil régional d'Ile-de-France	Subvention demandée : 11 397,84 €
2024-36	11 mars 2024	Approbation du renouvellement de bail pour des locaux sis 9, square du 19 mars 1962 et de 8 places de stationnement (durée : 6 ans).	Conseil départemental	Loyer annuel de 117 410,49 € hors charges pour les locaux et de 7 093,52 € pour les places de stationnement

Monsieur Madelin regrette que le projet de parcours sportif reliant les parcs du sud de la Ville et voté en 2019 au Conseil de quartier sud, n'ait pas encore été réalisé.

Madame la Maire répond qu'il est nécessaire d'achever la réhabilitation du Parc des sports avant de pouvoir mettre en œuvre ce projet.

Monsieur Aubry ajoute que ce projet de parcours sportif est pleinement intégré dans le cadre de la réhabilitation du Parc des sports, et que cela avait été indiqué dans les conseils de quartiers.

Monsieur Madelin répond que cela n'a jamais été évoqué lors des conseils de quartiers.

Madame Solvignon indique qu'il avait été évoqué à plusieurs reprises lors des Conseils de quartier sud que le projet de parcours sportif était compris dans la réhabilitation du Parc des Sports.

Madame Claude demande si l'installation d'un skate park sur l'Esplanade Charles de Gaulle est spontanée ou résulte d'une demande de pratiquants de skateboard.

Monsieur Besnier répond que ce projet résulte d'une proposition des habitants dans le cadre du budget participatif.

#### **34- Marchés publics signés par Madame la Maire en vertu de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal**

**MARCHÉS PUBLICS**

N° Marché - Titulaire	<b>23022 LOT 1 - avec la Société INTERISOLATION</b>
Intitulé	Tous corps d'état (TCE) - LOT 1 Gros œuvre et travaux second œuvre étendus
Durée initiale et reconduction	Durée : une année, avec trois reconductions tacites par périodes successives d'un an.
Montant du marché	Maximum annuel : 500 000 € H.T.
N° Marché - Titulaire	<b>23022 LOT 2 - avec la Société TSO REALI</b>
Intitulé	Tous corps d'état (TCE) - LOT 2 Métallerie, Serrurerie et menuiserie extérieure
Durée initiale et reconduction	Durée : une année, avec trois reconductions tacites par périodes successives d'un an.
Montant du marché	Maximum annuel : 500 000 € H.T.
N° Marché - Titulaire	<b>23022 LOT 7 - avec la Société OKEENA BATIMENT</b>
Intitulé	Tous corps d'état (TCE) - LOT 7 Signalétiques
Durée initiale et reconduction	Durée : une année, avec trois reconductions tacites par périodes successives d'un an.
Montant du marché	Maximum annuel : 200.000,00 € H.T.
N° Marché - Titulaire	<b>23026 - avec la Société DECATHLON France</b>
Intitulé	Fourniture et de livraison de matériels sportifs pour la ville de Fresnes
Durée initiale et reconduction	Durée : une année, avec trois reconductions tacites par périodes successives d'un an.
Montant du marché	Maximum annuel : 60.000,00 € H.T.
N° Marché - Titulaire	<b>23026 - LOT 1 avec la Société BALLON EVENT</b>
Intitulé	Prestations artistiques et techniques de spectacles d'attractions, d'animations et de décorations pour les fêtes de l'été 2024 de la ville de Fresnes - LOT1 : Attractions, animations et décoration globale du site.
Durée initiale et reconduction	Le marché prend effet à la date de réception de sa notification et se termine à la fin de l'exécution des prestations objet du présent marché.
Montant du marché	29 730 € H.T.
N° Marché - Titulaire	<b>23026 - LOT 2 avec la Société PREST AGENCY</b>
Intitulé	Prestations artistiques et techniques de spectacles d'attractions, d'animations et de décorations pour les fêtes de l'été 2024 de la ville de Fresnes - LOT 2 : Prestations artistiques et technique de spectacle.
Durée initiale et reconduction	Le marché se termine à la fin de l'exécution des prestations objet du présent marché.
Montant du marché	57 675 € H.T.

N° Marché - Titulaire	<b>23026 - LOT 3 avec la Société JACQUES COUTURIER ORGANISATION</b>
Intitulé	Prestations artistiques et techniques de spectacles d'attractions, d'animations et de décorations pour les fêtes de l'été 2024 de la ville de Fresnes - LOT 3 : Feu d'artifice autour de la fête de la musique
Durée initiale et reconduction	Le marché se termine à la fin de l'exécution des prestations objet du présent marché.
Montant du marché	11 989 € H.T.
N° Marché - Titulaire	<b>23029 - LOT 1 avec la Société CLUB GROUPE</b>
Intitulé	Location maintenance des traceurs et presses numériques
Durée initiale et reconduction	Durée : une année, avec trois reconductions tacites par périodes successives d'un an.
Montant du marché	Maximum annuel : 10 100 € H.T.
N° Marché - Titulaire	<b>23033 - LOT 1 avec la Société TV NET</b>
Intitulé	Prestations d'effaçage des tags, inscriptions et graffitis sur le territoire de la commune de Fresnes
Durée initiale et reconduction	Durée : une année, avec trois reconductions tacites par périodes successives d'un an.
Montant du marché	Maximum annuel : 20 000 € H.T.
N° Marché - Titulaire	<b>23024 - Société HEMAA Architectes</b>
Intitulé	Concours restreint de maîtrise d'œuvre pour des travaux de réhabilitation durable du groupe scolaire Pasteur ROUX BLANCS BOULEAUX.
Durée initiale et reconduction	Durée : une année, avec trois reconductions tacites par périodes successives d'un an.
Montant du marché	1 560 878,59 € H.T.

### MARCHÉS DE MOINS DE 40 000 Euros H.T.

FC 2024-2	14/02/2024	Remplacement de 4 lampes au stade Gaston Roussel	CITEOS	6782,40 € TTC	Février, mars 2024
FC 2024-3	20/02/2024	Extension réseau électrique pour l'alimentation du projet 15-17, avenue de Stalingrad (Expansiel)	ENEDIS	16 248,30 € TTC	Opération unique

*Madame Muriel Ethève et Monsieur Philippe Vafiadès sortent de la salle.*

Madame la Maire propose de voter sur l'urgence en vue de l'inscription à l'ordre du jour d'un vœu relatif à la suppression de 10 milliards de crédits de l'Etat.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, **par 29 voix pour** – Mme Marie Chavanon, M. Christian Caristan, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représenté), Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé

(représenté), Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart (représenté), Mme Johana Greco (représentée), – **et 7 abstentions** – M. Jean-Jacques Um, M. Cyril Gallon, M. Richard Domsps (représenté), Mme Muriel Ethève, M. Philippe Vafiadès, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude et M. Christophe Carlier, a approuvé l'urgence.

### **35- Vœu du Conseil municipal relatif à la suppression de 10 milliards d'euros de crédit de l'État – Les villes frappées à tous les étages**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Estelle Leyssenne, rapporteure,

Monsieur Carlier considère qu'un texte commun portant les revendications des communes, dont Fresnes, et soumis à l'Association des Maires de France pour être intégré aux débats parlementaires aurait été plus utile et efficace qu'un vœu du Conseil municipal. Il souligne le rôle du Sénat en tant que représentant des collectivités territoriales.

Madame la Maire répond que le Conseil municipal et les associations des maires peuvent exprimer en parallèle leurs points de vue ainsi que leurs revendications.

Monsieur Madelin regrette de ne pas avoir été associé à l'élaboration de ce vœu. Il relève que la suppression de 10 milliards d'euros de crédit de l'État concerne l'ensemble des collectivités territoriales et pas seulement les communes. Il ajoute que la libre administration des collectivités territoriales est également en jeu mais qu'il n'est pas du ressort du Conseil municipal d'indiquer à l'État comment réduire son propre déficit.

Il regrette que le Sénat n'ait pas le dernier mot sur les textes de lois qui concernent directement les collectivités territoriales. Il estime que cette situation institutionnelle a permis aux gouvernements successifs sous les mandats de François Hollande et d'Emmanuel Macron, de faire dégrader la situation financière des collectivités territoriales.

Monsieur Oberhauser indique que les politiques de rigueur sont essentiellement menées par le gouvernement actuel avec le soutien des groupes parlementaires de droite. Il ajoute que l'objet de ce vœu n'est pas de dire à l'Etat comment réduire son déficit, mais d'indiquer que ce sont les collectivités qui en subissent les conséquences.

Il estime que le Conseil municipal est en droit de s'exprimer sur la politique menée par l'État. Ainsi, il cite l'exemple du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) a engendré un manque à gagner de 88 milliards €.

Madame Vala ajoute que le Conseil de territoire Grand-Orly Seine Bièvre adoptera également un vœu sur le même sujet le 2 avril 2024.

Monsieur Guillotin note que les élu.es représentant la majorité présidentielle au sein du Conseil municipal ont quitté la séance avant l'examen de ce vœu. Il souligne que les élus municipaux ont le droit de s'exprimer oralement sur les politiques menées par le gouvernement. Il dénonce la diminution des moyens accordés aux services publics et la mise à contribution des collectivités territoriales à la résorption du déficit public. Il soutient que l'aggravation du déficit public ainsi que celle du déficit de la balance commerciale de la France est due à la gestion menée par le gouvernement depuis 2017. Il rappelle que les collectivités territoriales participent à 6-7% du produit intérieur brut français.

Monsieur Pirolli estime que la Ville ne devrait pas pallier le désengagement de l'État en matière de politique de sécurité.

Monsieur Um considère que le vœu du Conseil municipal intervient assez tardivement car la suppression de 10 milliards d'euros de crédit de l'État a été adoptée par un décret du 22 février 2024. Il aurait apprécié, dans ces conditions, que le vœu ait été transmis plus tôt.

Madame la Maire répond que la rédaction d'un projet de vœu nécessite un travail en amont et donc du temps.

Monsieur Guillotin ajoute que ce vœu n'a pu être finalisé qu'à la veille de la tenue de cette séance du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, **par 29 voix pour** – Mme Marie Chavanon, M. Christian Caristan, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représenté), Mme Annette Perthuis, M. Josselin

Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart (représenté), Mme Johana Greco (représentée), M. Jean-Jacques Um et M. Cyril Gallon, – **et 3 abstentions** – M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude et M. Christophe Carlier, demandé au Gouvernement de :

- Revenir sur la suppression de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) qui rapportait justement 10 milliards de recette au budget. Une taxe qui concernait les 400 000 entreprises les plus importantes du pays sur les 5 millions qui existent ;
- Plus largement, une réforme de la fiscalité locale s'impose pour redonner des moyens d'action aux collectivités. Il faut mettre fin aux cadeaux fiscaux aux entreprises et financer de nouveau les collectivités. La suppression de l'allègement des cotisations patronales rapporterait 88 milliards.

**La séance est levée le 28 mars à 23 heures 45 minutes.**

Fresnes, le 13 juin 2024

Le secrétaire

La Maire,

Cyril Gallon

Marie CHAVANON